

05854

Monsieur le Président,

Quarante ans après la loi fondatrice du 16 juillet 1971, la formation professionnelle s'est installée au cœur du dispositif d'accompagnement des salariés dans leurs démarches de perfectionnement professionnel.

Largement inspirée par l'idée de promotion professionnelle et sociale, la formation professionnelle répondait, à l'origine, à l'objectif de « seconde chance » pour ceux qui, dans l'emploi, n'avaient pas bénéficié d'une qualification suffisante au cours de leur formation initiale.

Cet objectif a évolué parallèlement à la transformation du contexte économique et social depuis 1971 et à l'affirmation de la décentralisation. Désormais la formation professionnelle est devenue pour nos concitoyens le moyen de sécuriser leurs parcours professionnels et pour nos entreprises un facteur de compétitivité. Elle constitue de la sorte un des leviers prioritaires dans les politiques d'emploi pour prévenir le chômage et accompagner ceux qui ont été les plus fragilisés par les crises économiques successives. Elle se doit d'être efficace, en priorité au profit de tous ceux qui en ont le plus besoin.

S'appuyant sur un accord national interprofessionnel négocié par l'ensemble des partenaires sociaux, la loi du 24 novembre 2009 s'inscrit pleinement dans cet objectif. Elle affirme la nécessité d'articuler l'orientation et la formation professionnelle tout au long de la vie, et apporte d'importantes innovations pour favoriser un dispositif plus transparent, plus sécurisé, plus redistributif et moins inégalitaire.

Près de deux ans après le vote de la loi, je crois utile qu'un diagnostic actualisé puisse être jeté sur notre système de formation professionnelle et ses évolutions récentes.

Les réformes engagées depuis quarante ans tendent à améliorer l'efficacité de ce système qui reste complexe, du fait notamment de la sédimentation de réglementations successives insuffisamment articulées, et peut parfois se révéler opaque pour les bénéficiaires. Certains acteurs déplorent ainsi une organisation qu'ils estiment encore cloisonnée et peu lisible et regrettent qu'un effort supplémentaire ne soit pas réalisé dans la recherche d'une offre de formation initiale et continue de qualité qui soit aussi mieux adaptée aux besoins.

*Monsieur Jean-Paul DELEVOYE
Président du Conseil économique, social et environnemental
Palais d'Iéna
9, Place d'Iéna
75775 PARIS*

Dans ce contexte, et dans le respect des compétences de chacun, je souhaite que le Conseil économique, social et environnemental, sur la base d'une évaluation approfondie de notre système de formation professionnelle et de ses évolutions depuis quarante ans, analyse les voies et moyens pour qu'il réponde encore davantage aux enjeux du marché du travail et de l'emploi, et permette notamment à chaque salarié, à chaque demandeur d'emploi, d'acquérir et d'enrichir ses qualifications pour répondre aux besoins des entreprises.

Ce faisant, notre objectif doit être de franchir une nouvelle étape dans la construction d'une « flexsécurité à la française ».

Pour y parvenir, je souhaite que le Conseil puisse, en veillant à associer à ses réflexions l'ensemble des parties prenantes à notre système de formation professionnelle :

- procéder à une analyse des forces et faiblesses du système actuel, et identifier les actions permettant de continuer à moderniser notre système de formation professionnelle initiale et continue pour qu'il soit plus juste, plus efficace et plus lisible ;*
- analyser les voies et moyens permettant d'optimiser l'appareil de formation, pour le rendre plus efficace et garantir la qualité des formations dispensées, notamment au profit des plus fragilisés. A cet égard, le Conseil pourrait notamment examiner l'articulation entre la formation initiale et continue et la place des Universités ;*
- examiner les possibilités de réforme des modalités de financement et de leur contrôle, qu'il s'agisse du plan de formation ou des dispositifs de formation attachés à la personne ; à cet égard, une attention particulière devra être notamment accordée aux propositions innovantes – comme par exemple les dispositifs de type compte individuel de formation tout au long de la vie - et à la place à accorder à la négociation collective sur la formation professionnelle dans les entreprises ;*
- se prononcer enfin sur l'évolution des partenariats entre l'Etat, les régions et les partenaires sociaux dans la définition et la conduite de la politique de formation, et proposer des pistes d'action pour mieux répondre aux besoins des territoires et des entreprises qui constituent leur tissu économique.*

Je souhaite recueillir l'avis de votre Assemblée pour le mois de novembre prochain.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



François FILLON